

Infos clubs du 3 mars 2021

Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Nous vous transmettons la copie du courrier co-signé par six Fédérations membres de l'Alliance des Sports et Loisirs de Nature que nous avons adressé hier à Monsieur le Président de la République
[cliquer ici](#)

Pour rappel, cette alliance, qui regroupe les principaux sports et activités de nature et de plein air, a été créée à l'initiative de la Fédération française de golf et est présidée par Pascal Grizot.

Vous verrez apparaître dans ce courrier une proposition d'encadrement des pratiques sportives en durée, et en distance du domicile. Cette proposition trouve son origine dans l'analyse des limitations décidées par les Préfets des Départements au sein desquels des mesures de freinage de la propagation du virus ont été mises en œuvre récemment.

En effet, les mesures de confinement local décidées le 26 février dernier pour le Département des Alpes Maritimes ou l'Agglomération de Dunkerque, limitent les possibilités d'accès à la pratique sportive à moins de 5 KM du domicile pour une durée d'une heure maximum.

Dans le cadre des discussions menées avec l'Elysée, Matignon et le Ministère des Sports, nous avons envisagé une voie médiane, qui se traduirait par l'instauration temporaire d'une limitation à « 3h – 30 Km » associée au maintien de l'ouverture des ERP de catégorie PA (les golfs). Cette mesure, testée en décembre dernier lorsque les premières mesures d'allègement du deuxième confinement avaient été décidées, nous avait permis de retrouver le chemin des fairways, même si elle limite, de fait, la pratique à des parcours de 9 trous. Plutôt que de courir le risque de voir de nouveau nos clubs fermer, comme c'est malheureusement le cas (le WE) dans les départements précités, nous avons souhaité proposer cette solution alternative à l'Exécutif.

Les éventuelles mesures de confinement étudiées par l'Exécutif concernant, à minima, 20 départements métropolitains.

L'objectif de notre démarche est de démontrer les bienfaits de nos activités pour la population française et défendre les intérêts de la filière.

Soyez assurés, qu'en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs de la filière golf et notamment aux côtés des Groupements Professionnels, la ffgolf met tout en œuvre pour défendre les intérêts des clubs.

Très cordialement,
La Fédération française de golf